

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3187

AMENDEMENT

présenté par
M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Culture »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	63 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	63 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	63 000 000	63 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir les crédits des plus grands musées de France.

Afin de se conformer aux règles de recevabilité financière, cet amendement abonde l'action 1 du programme 175 de 63 millions d'euros en AE et en CP, et diminue à due concurrence les AE et les CP de l'action 1 du programme 361. Les auteurs de l'amendement invitent le Gouvernement à lever le gage